

S.F.M Commissariat aux Comptes

64 Rue Jean-Jaurès
59 300 Saint-Saulve

Société de Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste des Commissaires aux comptes auprès du H2A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

**Sur la valeur des apports des titres de la société 2S SERVICES, par Monsieur Sylvain
PARSY au profit de la Société EPS GROUP**

S.F.M Commissariat aux Comptes

64 Rue Jean-Jaurès

59 880 Saint-Saulve

Société de Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste des Commissaires aux comptes auprès du H2A

Rapport du commissaire aux apports comportant appréciation de la valeur des apports et des avantages particuliers éventuels.

Monsieur Sylvain PARSY, associé de la société EPS GROUP société par actions simplifiée à associé unique RCS Valenciennes 984.964.908, société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros dont le siège social est à HORDAIN (59.111), 13 Route Nationale.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 27 Juin 2025 concernant l'appréciation et l'évaluation des apports des titres de la société 2S SERVICES consenti par Monsieur SYLVAIN PARSY à la société EPS GROUP et d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement accordés et d'en faire rapport dans les conditions prévues par la loi. Nous avons établi le présent rapport prévu par l'article 236-10 du Code de commerce.

L'actif net apporté de la société participante à l'opération a été arrêté dans le contrat d'apport en date du 15 juillet 2025 signé par le représentant de la société concernée. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée (le cas échéant : et d'apprécier les avantages particuliers stipulés). A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre bénéficiaire des apports augmentée éventuellement de la prime d'émission, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Personnes participantes à l'opération :

Société bénéficiaire

La société EPS GROUP société immatriculée au RCS de Valenciennes 984.964.908, société par actions simplifiée au capital de 1.000 € dont le siège social est à HORDAIN (59 111), 13 Route Nationale.

Dont l'associé unique et représentant légal est Monsieur Sylvain Parsy.

L'apporteur

Monsieur SYLVAIN PARSY né à VIRIAT département (01) le 22 Juin 1995, demeurant à HORDAIN (59.111) 13 Route Nationale.

Pacsé avec Madame Sophie LE QUEMENT avec qui il demeure.

1.2 Nature de l'opération

Selon le procès verbal en date du 15 Juillet 2025 Monsieur SYLVAIN PARSY apporte à la société EPS GROUP, société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros ayant son siège social à HORDAIN (59.111) 13 Route Nationale. Immatriculée au RCS de Valenciennes (984.964.908)

les titres suivants :

La pleine propriété de 3.000 actions soit 100 % du capital et des droit de vote de la société 2S SERVICES (851.837.864), société par actions simplifiée au capital de 3.000 €, dont le siège social est situé à HORDAIN (59.111) 13 Route Nationale.

1.3 Evaluation des apports

L'évaluation des apports est réalisée à partir :

D'une valorisation patrimoniale ;
D'une valorisation basée sur la rentabilité.

Sur la base des travaux réalisés la valeur de l'apport de 3.000 actions de la société 2S SERVICES est la suivante : 332.000 €.

1.4 Rémunération des apports

En rémunération de l'apport ci-dessus évalué à 332.000 € il sera attribué à Monsieur SYLVAIN PARSY 332.000 actions nouvelles de 1 Euro chacune de la société EPS GROUP.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

Conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, mes travaux ont consisté en :

- Prise de connaissance générale des entités, du contexte juridique et économique de l'opération,
- Consultation des documents juridiques relatifs à cette opération,
- Entretien avec le dirigeant,
- Une revue du dossier d'arrêter des comptes de la société 2S SERVICES,
- Réalisation de différents contrôles afin de nous prononcer sur la réalité des apports,

J.T

- Contrôle de la valeur des apports pris individuellement (vérification de la réalité des actifs apportés, notamment de l'existence, de la propriété et de la nature des biens apportés),
- Une vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de minorer la valeur des apports,
- Un contrôle de la réalité des apports et de l'exhaustivité des passifs transmis à la société,
- Une approche directe de la valeur des apports considérés dans leur ensemble.

3. Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 332.000 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égal au montant du capital social de la société EPS GROUP.

A noter que nos travaux n'ont pas mis en évidence d'avantages particuliers.

A Saint-Saulve
Le 11 Juillet 2025
Pour SFM Commissariat aux Comptes

Jérôme Tison
Commissaire aux Apports

